

CHATEAU DU TARIQUET
Société Civile Viticole
Au capital de 1.678.158 Euros
Siège social : Château du Tarquet
Lieu dit « Saint Amand »
32800 EAUZE
350 132 064 RCS AUCH

certifié
conforme

Inséré(e) par
Rémy GRISIL
Directeur Général

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 13 JUIN 2024**

AU TITRE DE L'ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION

Les Associés :

- après avoir constaté que le capital social a été entièrement libéré ;
- et après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance,

Décident d'augmenter le capital de 17 500 000 euros pour le porter de 1.678.158 euros à 19 178 158 euros, par émission de 1 147 925 parts sociales nouvelles, émises à leur valeur nominale (soit environ 15,2448 €), à soucrire et libérées numériquement ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Les parts sociales nouvelles seront libérées en totalité lors de la souscription.

Les parts sociales nouvelles qui seront soucrites à toutes les dispositions statutaires seront assimilées aux parts sociales anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Les souscriptions seront reçues au siège social de la Société à compter de ce jour jusqu'au 30 juin 2024 à minuit au plus tard.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Les Associés :

- après avoir pris connaissance des comptes de la société établis à la date du 31 décembre 2023 et de l'extrait du grand livre relatif à la créance de la société HOLDING DU TARIQUET sur la société,
- après avoir pris connaissance du bulletin de souscription rempli et remis à la Société par la société HOLDING DU TARIQUET.

constatent,

1. que les 1 147 925 parts sociales nouvelles de QUINZE EUROS ET VINGT QUATRE CENTIMES (15,24€) environ de valeur nominale, émises à leur valeur nominale, composant l'augmentation de capital de 17 500 000 euros ont été souscrites en totalité par la société Holding du Tarquet, à concurrence de 1 147 925 parts sociales, numérotées de 110 081 à 1 258 005 inclus, et 1 147 925 parts sociales.

Total des parts sociales souscrites : 1 147 925 parts.

2. les 1 147 925 parts sociales nouvelles ont été libérées en totalité de leur montant nominal, par la société Holding du Tarquet, par compensation à due concurrence de 17 500 000 euros avec une créance liquide et exigible de même montant, détenue sur la Société, ainsi qu'il résulte de l'annexe de compte ci-joint.

3. que les parts sociales nouvelles sont entièrement souscrites, intégralement libérées et attribuées en totalité au souscripteur unique : la société Holding du Tarquet ; par suite, l'augmentation de capital se trouve effectivement réalisée ;

4. qu'en conséquence, l'augmentation de capital de 17 500 000 euros est définitivement et régulièrement réalisée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision qui précède, les Associés décident de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts :

« ARTICLE 6 Apports

[...]

Aux termes des décisions unanimes des associés prises en date du 13 juin 2024, les associés ont décidé d'augmenter le capital de la société en numéraire par voie de compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, pour un montant de 17 500 000 au profit de la société Holding du Tarquet.

« ARTICLE 7 Capital social

En conséquence des apports détaillés dans les articles précédents, le capital social de la Société du Domaine du Tarquet s'élève à 19 178 158 euros.

Il est divisé en 1 258 005 parts sociales de 15,24 euros environ chacune, numérotées de 1 à 1 258 005 et réparties comme suit :

- Monsieur Yves GRASA, à concurrence de MILLE CENT parts, numérotées de 1 à 1.100 inclus,

Cl 1.100

- Madame Marie-Thérèse DUBUC, à concurrence de MILLE CENT parts, numérotées de 1.101 à 2.200,

Cl 1.100

- SAS HOLDING DU TARIQUET à concurrence d'UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE CINQ MILLE HUIT CENT CINQ parts, numérotées de 2 201 à 1 258 005 inclus.

Cl 1 258 005 »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs à tout avocat exerçant au sein du cabinet d'avocats Deloitte société d'avocats, dont les bureaux se situent 19 boulevard Alfred Deney, 33041 BORDEAUX CEDEX, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.